

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès verbal / Minutes

Mardi le 27 février 2018

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 17H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères KATHLEEN GAUTHIER, DESIREE TREMBLAY, CARLEN LAFLEUR, VICKY DUBEAU et Messieurs les Conseillers ROBIN ZACHARIAS, IVAN LEBLANC tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

46-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

47-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake vont envoyer une liste de propriété a l'MRC pour la Vente de taxe 2018 d'ici le 28 février 2018. (Annexe A)

Adopté

48-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER KATHLEEN GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne Andrea Lafleur, Directrice générale, le pouvoir d'assister a la Vente pour taxe 2017 prévu pour le 10 mai 2018 afin de soumissionner conformément a la loi sur les propriété qui reste sur la liste pour non paiement de taxe comme préparer par Mireille Alary.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès verbal / Minutes

49-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU

QUE la municipalité d'Otter Lake autorise la Mairesse, Kim Cartier-Villeneuve, et la Directrice générale, Andrea Lafleur, de signer l'entente modifiée incluant les recommandations du notaire entre la municipalité et M. Patrick Proulx concernant la fusion de ses propriétés et l'impact sur la route Leslie.

Note: Conseiller CARLEN LAFLEUR contre la résolution

Adopté

Avis de motion

Avis de motion est donné par ROBIN ZACHARIAS qu'à la réunion ordinaire le 6 mars 2018, le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité d'Otter Lake règlement numéro 02-10-2016 sera adopté.

50-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER KATHLEEN GAUTHIER
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 17H40.

Adopté

KIM CARTIER-VILLENEUVE, Mairesse

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale